

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 11 FEVRIER 18:3

SOMMAIRE

TEXTE. — Entre-Nous, par Léon Ledieu. — Carnet du "Monde Illustré," par Jules Saint-E. — Nos gravures : Un mariage princier ; M. James G. Blaine ; Bath-rford Burchard Hayes, par J. S.-E. — Poésie : Pourtant, par W. Frid. — La manie du duel, par J.-B. Caouette. — Liste des numéros gagnants du mois de janvier. — Nouvelle canadienne : Scène de la vie réelle, par Fauvette. — Correspondance littéraire, par F. X. Baïque, ptre. — Notes et faits : Singularité des alliances ; Histoire de la censure ; Un vil usage. — Choses et au res. — Feuilletons : Les mangeurs de feu, par Louis Jacoliot ; La belle ténébreuse, par Jules Mary. — Problèmes d'échecs et de dames.

GRAVURES. — Portraits : Le prince Ferdinand-Victor de Roumanie ; La princesse Marie d'Élimbourg ; J. G. Blaine, ex-secrétaire d'Etat américain ; R. B. Hayes, ex-président des Etats-Unis. — Paris : Vue du boulevard Haussmann terminée. — Gravures des feuillets.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

ENTRE-NOUS

Un homme est mort il y a cent ans ; quelques-uns de nos contemporains ont fait chanter un service pour le repos de son âme et voilà qu'une partie de Montréal s'agite, qui pour, qui contre ce fait.

C'est beaucoup de bruit pour une chose toute naturelle, et je ne vois pas en quoi cela peut blesser quelqu'un.

Louis XVI ayant été guillotiné, certains monarchistes, c'est-à-dire des partisans du comte de Paris, descendant en ligne droite de Philippe Egalité qui condamna à mort son cousin, le même Louis XVI, et petit fils de Louis Philippe qui subtilisa à son profit, en 1830, le trône de France, occupé par Charles X, frère du supplicié de 1793, certains monarchistes ont cru devoir faire célébrer une cérémonie religieuse en souvenir de la victime de la tourmente révolutionnaire.

C'était parfaitement leur droit.

** Je reconnais tellement ce droit que, si mes moyens me le permettaient, je ferais dire un service pour le repos des âmes de tous les rois, mais surtout de Pharamond, premier roi de France, bien que son existence ait été mise en doute par nombre d'historiens.

Ce Pharamond a toujours été pour moi l'idéal du roi et, comme l'idéal est le contraire de la réalité, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il n'ait pas existé, et c'est ce qui le rend d'autant plus intéressant.

N'est-ce pas Pharamond qui a prononcé ces mots, bien que Victor Hugo les place dans la bouche d'un autre :

"Par la foi de mon âme ! il faudra bien que le jour vienne où il n'y aura en France qu'un roi, qu'un seigneur, qu'un juge, qu'un coupe-tête, comme il n'y a au Paradis qu'un Dieu !"

Ce rapprochement de Dieu, du roi et du coupe-

tête est assez irrévérencieux, mais Pharamond n'y regardait pas de si près.

Hélas ! il ne se doutait pas qu'un de ses derniers successeurs, un des derniers Bourbons de France devenu roi, deviendrait la victime du coupe-tête !

** Cette exécution est, à coup sûr, un événement regrettable, car le malheureux Louis XVI a payé pour ses prédécesseurs, il a soldé le compte des monstrueuses orgies de Louis XIV, du Régent et de Louis XV.

Quel pays, du reste, n'a pas vu tomber la tête d'un roi ?

L'homme coupe-tête existait depuis près de six mille ans, on l'a remplacé par un instrument, c'est là toute la différence.

Certes, bien des innocents ont été victimes de la commotion qui a ébranlé le monde, il y a cent ans, mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque le couperet tombait aussi bien sur les têtes des juges que des condamnés.

Etre guillotiné devait être généralement le sort de ceux qui faisaient guillotiner les autres, et on le savait tellement que quelque temps après le supplice de Danton et de ses amis, un de leurs partisans composa ces vers, qui donnent une idée de l'époque tourmentée dans laquelle on vivait, en s'attendant à mourir d'une minute à l'autre :

Lorsque arrivés au bord du fleuve Phlégéthon,
Camille Desmoulins d'Eglantine, Danton,
Payèrent pour passer cet endroit redoutable,
Le nautonnier Caron, cité n'équitable,
A nos trois passages vout remettre en mains,
L'excédant de la taxe imposée aux humains :
"Garde, lui dit Danton, la somme toute entière ;
"Je paye pour Couthon, Saint-Just et Robespierre."

Les têtes de ces derniers tombèrent, en effet, quelque temps après.

** Quoi qu'il en soit, les royalistes français, de Montréal—puisqu'il y en a, paraît-il—avaient le droit de faire ce qu'ils ont fait.

Ont-ils usé de ce droit, pour protester contre le gouvernement actuel de la France, je n'en sais rien et ne veux pas le croire, car, alors, ce serait tout simplement de l'enfantillage ; mais, même en admettant cette hypothèse, ils ne faisaient, je le répète, qu'user d'un droit indéniable.

Et si, demain, les Anglais faisaient chanter un service pour le repos de l'âme de Charles Ier, je n'y trouverais rien à redire.

Tant d'âmes de rois doivent être en peine dans l'autre monde !

** Pendant qu'une minuscule partie de la population de Montréal s'agitait à propos de Louis XVI, qui n'en pouvait mais, tout Québec frémissait d'indignation en apprenant que le général Herbert voulait faire enlever des remparts les canons, voués à un mutisme éternel, et qui décorent la vieille ville.

Ces canons n'ont pas d'histoire, ils datent au plus du commencement du siècle ; en cas de besoin, ils pourraient faire beaucoup de bruit et très peu de mal, et un de leurs boulets arrivant sur le blindage d'un cuirassé y produirait autant d'effet qu'une botte de foin.

Ils ne rappellent aucun souvenir, mais les Québécois y tiennent comme s'ils étaient des canons historiques, pris à l'ennemi ou ayant fait entendre leur voix tonnante sur quelque champ de bataille célèbre.

Le général Herbert ne comprend peut-être pas Québec, la vieille ville ankylosée, mais justement à cause de cela, pleine d'un passé que l'on ne démolit que trop, de choses qui ont un peu d'histoire, et il ne sait pas pourquoi les Québécois tiennent à des canons qui pourraient en avoir une ; et il n'a gardé de la vieille cité qu'une idée confuse et superficielle ; il n'y a probablement vu que des côtes à monter, sans penser qu'on les descend aussi souvent ; il a peut-être remarqué qu'on y parle beaucoup de choses insignifiantes, mais il n'a pas fait attention aux génies que Québec abrite, génies qui étonnent le monde scientifique, artistique, litté-

raire et solennel, et, parodiant Molière sans changer son vers, il semble nous dire :

Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer.

** On protesta contre l'ordre donné, beaucoup de papier fut noirci à ce sujet, ou alla même jusqu'à dire que l'on ne pouvait souffrir un pareil outrage—un bien gros mot—et Québec eut gain de cause.

Les canons resteront à leur place, sur leurs es-sieux et leur plateforme vermoulus, et, longtemps encore, ils dormiront accroupis dans leur pose menaçante, peu dangereux au fond, mais faisant bien dans le paysage.

** Le général Herbert n'a pas une admiration profonde pour la milice qu'il commande, et son dernier rapport est commenté tous les jours avec une certaine aigreur.

Pourquoi diable aussi se mêle-t-il de trouver à redire à la qualité des munitions, des armes, des uniformes et des bataillons en général, quand il est reconnu que l'on ne peut rien trouver de pareil dans aucun pays et que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Un officier de la milice de Montréal m'a dit, cependant, que ce rapport n'allait pas trop loin et que certains faits allégués étaient parfaitement vrais ; il a vu lui-même des tuniques qui semblaient faites sur le modèle d'une guérite ; un affût s'est brisé au premier coup de canon ; en une journée, les pantalons ont été mis hors de service ; les bottes peuvent durer à peu près douze jours, etc., etc.

Mais, pourquoi le dire, encore une fois ?

Le général oublie les devoirs de sa position et ne se souvient pas qu'étant leur chef, il doit suivre ses subordonnés.

C'est du moins ce qui ressort du ton de son nombre de journaux.

** Il paraît bien décidé que c'est lord Aberdeen qui doit remplacer lord Stanley, en qualité de gouverneur-général du Canada.

Je ne sais ce qu'en vont dire les domestiques mâles et femelles du Canada, mais je ne crois pas que cette nouvelle les rende fous d'enthousiasme.

Et voici pourquoi :

Lord Aberdeen vient de préparer un code de la domesticité, code auquel maîtres et gens devraient se soumettre et qui comprend le tarif des amendes à payer, en cas d'infraction :

Sortie clandestine : dix pences ;
Coucher hâtif ou tardif ; un demi-shilling ;
Chambre mal faite : quatre pences ;
Table mal servie, couvert incomplet : cinq pences ;

Etat d'ivresse : deux pences ;
Familiarité avec un sexe différent : un shilling.
Je ne cite pas tout, car la liste est aussi longue que l'est celle des défauts des domestiques.

Le dernier article dit que le montant de ces amendes doit être versé dans la caisse de secours des domestiques.

Cette condition, dit un commentateur du code, est propre à diminuer l'empressement que certains maîtres pourraient avoir à accepter le pacte social, et à calmer le zèle avec lequel ils auraient pu appliquer le tarif.

Après comme avant ils doivent pâtir des défauts de leurs domestiques et payer les bons comme les mauvais.

Je ne sais ce qu'il adviendra ou ce qui est advenu de ce code, mais un de ses articles frappe l'attention du lecteur, c'est la modicité de l'amende infligée en cas d'ivresse.

Cherchez-en le pourquoi, il est facile à trouver.

** L'application de ce code n'améliorera pas position des maîtres et ne ferait au contraire qu'empirer l'état de choses dont on souffre.

Un journal américain raille spirituellement la difficulté que l'on éprouve de trouver des ser-vantes.